

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 Septembre 2020

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. A. GOBERT. C. MACIAS-ADICEOM. C. CHAUVITEAU. E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

Absents excusés : R. POUJOL (pouvoir à B.GOUZIN)- B. BAUTOU. (pouvoir à M.DIAW).

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 19 et 26 AOÛT

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes rendus des conseils des 19 et 26 AOÛT.

2. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

En application des articles L.19 et R.7 du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Cette commission a pour mission de s'assurer de la régularité de la liste électorale (inscriptions, radiations) et de statuer sur les recours formés par les électeurs (sur les décisions d'inscription, radiation).

À l'unanimité le Conseil Municipal désigne :

Chantal Macias-Adiceom (titulaire) et Manon Diaw (suppléante)

et propose aux autorités compétentes la liste suivante:

Philippe ALRIC, Anne Sabatier, Laurent Wiedemann

pour choisir le délégué de l'administration à cette commission.

3. RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SACPA

M. le Maire informe le conseil que le contrat de capture des animaux errants qui nous lie à la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le recours à cette prestation de services étant obligatoire, il est proposé de renouveler ce contrat et d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2021, convention qui pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

La décision est adoptée à l'unanimité.

4. DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT (C.C.V.H.)

Afin de poursuivre le programme de réfection des chemins, M. le Maire propose au conseil d'adresser une demande de subvention dans le cadre du fonds de concours de la C.C.V.H.

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision.

5. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire rappelle que même si le règlement intérieur n'est obligatoire que dans les communes de plus de 1000 habitants, il est apparu nécessaire de proposer un document qui a pour but de réglementer le travail des instances qui participent au conseil municipal.

Il précise les modalités de fonctionnement interne du Conseil Municipal et de ses commissions dans le respect des règles du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

À l'issue de la lecture du projet, **le conseil approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur.**

6. LISTE, COMPOSITION ET RÔLE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il est apparu souhaitable de limiter le nombre de membres à 4 par commission, de modifier le périmètre de certaines commissions et de créer une commission urbanisme.

Pour permettre à chaque élu de participer aux commissions selon ses compétences et affinités et à l'issue d'un débat, la liste suivante est proposée :

- **Commission des Finances et Appel d'Offres :**

Titulaires : J.L. Randon, E. Pons, B. Bautou

Suppléants : R. Poujol, M. Diaw, M. Rieutord

- **Environnement, Cadre de vie et Patrimoine :**

R. Poujol, R. Allexant, C. Chauviteau, C. Macias-Adiceom

- **Commission Communication, Culture :**

J.L. Randon, C. Macias-Adiceom, C. Chauviteau, M. Diaw

- **Affaires scolaires et périscolaires :**

C. Macias-Adiceom, M. Diaw, A. Gobert, C. Chauviteau

- **Sports et loisirs :**

R. Poujol, M. Rieutord, B. Bautou, R. Allexant

- **Urbanisme :**

J.L. Randon, E. Pons, A. Gobert.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Avant de passer au point suivant, M. le Maire tient à rappeler le rôle des commissions qui, conformément aux termes du règlement intérieur qui vient d'être adopté précise « Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal qui est seul habilité à décider. »

7. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

La liste et la composition des commissions étant fixée, M. le Maire propose des pistes de réflexions sur lesquelles devront porter les travaux de ces commissions :

- Etat des lieux au niveau des finances
- Mise en valeur du patrimoine vernaculaire, « petit patrimoine »
- Etude sur la création éventuelle d'un point multiservices
- Espaces verts et environnement
- Jeux/Sports pour adolescents...

De nombreuses questions se posant sur le choix des thèmes de réflexion, M. le Maire précise qu'une prochaine réunion se tiendra dans le délai d'environ 1 mois pour apporter les éclaircissements nécessaires et pour se prononcer sur l'opportunité de lancer une étude sur la requalification de la rue du Foyer Communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H.